

Chapitre Constitutionnel – Entreprises Privées et PME Innovantes

CHAPITRE – ENTREPRISES PRIVÉES, INITIATIVE LOCALE ET PME

Article 1 – Droit à entreprendre

La République Concordienne garantit la liberté d'entreprendre à tout citoyen, dans le respect de l'intérêt public.

Article 2 – Reconnaissance de l'utilité entrepreneuriale

Les entrepreneurs, artisans, commerçants, innovateurs et créateurs sont reconnus comme acteurs fondateurs de la République.

Article 3 – Soutien renforcé aux PME et à l'initiative locale

La République accorde une priorité nationale aux petites et moyennes entreprises :

- Fiscalité allégée et simplifiée,
- Accès facilité aux crédits publics éthiques,
- Accompagnement administratif gratuit,
- Plateformes locales de coopération inter-entreprises.

Article 4 – Incubation et valorisation des projets clairs et utiles

Les porteurs de projets solides, responsables et précis bénéficient d'un appui public :

- Programmes d'incubation locale,
- Mentorat par d'autres entrepreneurs,
- Accès prioritaire aux marchés publics régionaux.

Article 5 – Entreprise à mission citoyenne

Toute entreprise peut se constituer en "Entreprise Concordienne" si elle s'engage :

- à respecter une charte éthique,
- à redistribuer une part de ses bénéfices pour des causes citoyennes,
- à intégrer des représentants des salariés et citoyens dans sa gouvernance.

Article 6 – Équité économique

La République lutte contre la concentration excessive des richesses et les monopoles :

- Taxation progressive des très grandes entreprises,
- Sanctions contre les abus de position dominante,
- Encouragement aux coopératives citoyennes et initiatives locales.

Article 7 – Éducation entrepreneuriale

L'esprit d'initiative, de création et de gestion éthique d'entreprise est enseigné dès le lycée.

Des centres d'entrepreneuriat public-citoyen sont ouverts dans chaque région.

Conclusion :

La République Concordienne valorise les esprits clairs, les mains utiles et les idées concrètes. Elle fait de l'entrepreneuriat éthique une priorité nationale.